



REÇU LE 01 OCT. 2020

Pôle Transport et Mobilité

Nos réf : LD/FS/QD/JS/ED 2009.216TD

Objet : Avis du SMT sur la modification du PLU
de Givenchy-en-Gohelle

Monsieur Pierre SENECHAL
Maire
Hôtel de Ville
1, place Raoult Briquet
62580 GIVENCHY-EN-GOHELLE

39, rue du 14-Juillet
CS 70 173 - 62 303 Lens Cedex
03 21 08 06 36
contact@smtag.fr
www.smt-artois-gohelle.fr
smtartoisgohelle
@SMT_AG
smt_ag

Lens, le 30 SEP. 2020

Monsieur le Maire,

Cher Pierre,

Dans un courrier en date du 13 août 2020, vous souhaitez que le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle émette un avis sur les enjeux de mobilité suite à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune.

La procédure a pour objectif de modifier le PLU sur le point suivant :

- Procéder à la densification de la zone urbaine à vocation mixte de densité moyenne (Zone UA) au sein du centre-bourg du village en supprimant la bande de constructibilité limitée à 25 mètres en zone UA dans le PLU et en permettant une implantation des constructions soit à l'alignement de la voie, soit en retrait de 5,50 mètres minimum.

Mes services ont étudié attentivement les pièces que vous avez transmises. Dans un premier temps, la modification du PLU n'appelle pas de commentaire ni de remarque particulière au regard des enjeux de mobilité.

Néanmoins, le chapitre 2 de votre Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) indique, via l'Axe 2 « Préserver la richesse et le cadre de vie naturel et paysager », qu'il faut « Faciliter les liaisons douces et sécurisées entre le monument Canadien et le Bois de Vimy vers le centre du village ». J'attire votre attention sur le fait que la densification peut amener du trafic automobile supplémentaire, synonyme d'insécurité pour les piétons et cyclistes quand les aménagements sont inexistantes. Il serait donc judicieux de réfléchir à des aménagements sécurisés pour la pratique des modes actifs.

Cependant, il est à saluer que l'emplacement réservé numéro 6 (futur ER n°5) est consacré à l'aménagement d'un chemin piéton reliant les sites de mémoire au centre-bourg.

J'ai donc le plaisir de donner un avis favorable au projet de modification du PLU de votre commune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Laurent DUPORGE

aritic'

(Signature)

Président du SMT Artois-Gohelle